

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.097

L'An deux Mille Treize, le 11 avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 5 avril 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 5 avril 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DAUZIDOU représentée par M. QUENTIN
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO
M. MEGLIO représenté par Mme CIRAUD-LANOUE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD DUCHERON, Mme DESCHANP,
Mme LEFEBVRE, M. SERVIT

ABSENT (DECEDE) : M. LAPOUGE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ENSEMBLE IMMOBILIER « LA CLAIRIERE » : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES BATIMENTS DENOMMES « LE PETIT CHATEAU » ET « LE GRAND CHATEAU »

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : 5 CONTRE
23 POUR

La ville de ROYAN est propriétaire d'un ensemble immobilier dit « La Clairière », actuellement composé de l'école maternelle René COTY, de l'école élémentaire La Clairière, et de deux immeubles dénommés « Le Grand Château » et « Le Petit Château », l'ensemble cadastré section AN 235 d'une surface approximative de 11 162 m².

Suite à la décision de désaffectation par délibération de ce jour, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le déclassement du domaine public communal des deux immeubles dénommés « Le Grand Château » et « Le Petit Château », terrain d'assiette inclus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu la délibération de désaffectation de ce jour,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de déclasser du domaine public communal, les deux bâtiments dénommés « Le Grand Château » et « Le Petit Château », ainsi que le terrain d'assiette, l'ensemble cadastré section AN 235 P,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à prendre toutes les dispositions et actes nécessaires pour procéder au déclassement des deux bâtiments dénommés « Le Grand Château » et « Le Petit Château », ainsi que du terrain d'assiette.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 avril 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD